

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

SAVS

Mai 2024

ALPYSIA

ZA Park Nord – Les Pléiades n°21

Route de la Bouvarde

74370 EPAGNY – METZ-TESSY

Tel : 04 57 98 20 20

contact@alpysia.org

alpysia.org





Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. PRESENTATION DU SERVICE.....	4
2.1. Rappel des autorisations	4
2.2. Public accompagné	4
2.3. Projets menés en 2023.....	4
3. ACTIVITE	5
3.1. Activité.....	5
3.2. Admissions et sorties.....	6
4. DEMARCHE QUALITE.....	7
4.1. Bilan des évènements indésirables et des plaintes et réclamations	7
4.2. Suivi du plan d'actions d'amélioration de la qualité	8
4.3. Démarche d'évaluation.....	9
5. RESSOURCES HUMAINES	9
5.1. ETP par établissement ou service	9
5.2. Mouvements du personnel	10
5.3. Développement des compétences	10
6. CONCLUSION	11



1. INTRODUCTION

Créé en 1984, le SAVS de l'ADIMC 74, est financé par dotation globale versée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Le SAVS est situé sur le site Guillaume Belluard (3 avenue du Capitaine Anjot, 74960 CRAN GEVRIER) et dispose également de locaux dans le Centre de vie et de Travail à Pers-Jussy (Persy Cat, 147, Impasse des Contamines, 74930 Pers-Jussy).

Le SAVS fait partie du Pôle Accompagnement à Domicile (PAD) qui regroupe 3 services et 1 équipe mobile.



Le Groupe d'entraide mutuelle (GEM) Atout Club est rattaché au PAD (salariés mis à disposition).

Au 31 décembre 2023, la capacité autorisée par le Conseil départemental est de 26 places.

L'ADIMC /Alpysia a négocié en 2021 avec l'ARS et le Conseil Départemental de Haute-Savoie, un Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui l'engage sur la période quinquennale 2022-2026. Dans ce cadre, il a été acté le fonctionnement du SAVS en file active.



2. PRESENTATION DU SERVICE

2.1. Rappel des autorisations

SAVS Alpysia	
Date d'ouverture	En 1984
Date de dernier renouvellement de l'autorisation	10 janvier 2017
Nombre de places autorisées – accueil permanent	26

2.2. Public accompagné

SAVS	
Nombre de personnes accompagnées	30
Nombre d'hommes	20
Nombre de femmes	10
Moyenne d'âge	48
Nombre de personnes présentant une déficience intellectuelle	2
Nombre de personnes atteintes d'autisme et d'autres TED	0
Nombre de personnes présentant des troubles psychiques	3
Nombre de personnes présentant des troubles du langage et des apprentissages	5
Nombre de personnes présentant des déficiences auditives	1
Nombre de personnes présentant des déficiences visuelles	3
Nombre de personnes présentant des déficiences motrices	14
Nombre de personnes présentant des déficiences métaboliques	0
Nombre de personnes cérébro-lésées	11
Nombre de personnes polyhandicapées	0
Nombre de personnes atteintes de troubles du comportement et de la communication	2
Nombre de personnes présentant d'autres types des déficiences	1

2.3. Projets menés en 2023

Faits marquants

L'ex ADIMC 74 avait lancé mi-2022 la réécriture du projet associatif et de l'ensemble des projets de services et d'établissements dont celui du SAVS pour 5 ans (2023-2027).



- Le projet de service du SAVS a été validé en 2023.
- Le 23 mai 2023 a eu lieu la fusion de l'ADIMC 74 avec l'ADIMCP 38 pour devenir Alpysia avec pour territoire d'intervention l'Arc Alpin (Haute-Savoie, Savoie et Isère).
- A l'occasion de la fusion et du nouveau projet associatif, l'unité fonctionnelle des Services pour la Vie à Domicile (UFSVD) est devenue le Pôle Accompagnement à Domicile (PAD).
- Dans le cadre du projet de reconstruction d'une partie du site de Belluard, les services (SAVS, SESSAD et SESSAD Projet) déménagent au château d'Alery le temps des travaux. Toutes fois les RDV familles, les visites médicales, activités des services se feront sur le site de Belluard dans les locaux mutualisés avec le Pôle Enseignement et Soins (PES). A la fin des travaux, les services du PAD seront installés avec le PES dans le nouveau bâtiment construit sur le site de Belluard.

3. ACTIVITE

3.1. Activité

SAVS	
Nombre de places autorisées (ou file active)	26 places
Nombre de personnes accompagnées au 31/12/2023	28
Nombres de journées prévisionnelles d'ouverture	250 jours
Nombres de journées réalisées	250 jours
Liste d'attente du 31/12/2023	0

L'activité est tracée dans le logiciel « Dossier Usager » IMAGO. L'activité principale du service concerne des actes directs, avec ou sans la présence d'utilisateur. La fonctionnalité permettant d'identifier la présence ou non des utilisateurs a été ajoutée en cours d'année, ce qui ne nous permet pas d'avoir ces données statistiques pour 2023.



Catégories prestations (SERAFIN)	Type de prestations	Décompte d'actes
2.1.1 - Soins somatiques et psychiques	Directe	430
2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle	Directe	257
2.2.1 - Prestations en matière d'autonomie	Directe	156
2.3.1 - Accompagnements pour exercer ses droits	Directe	1026
2.3.2 - Accompagnements au logement	Directe	621
2.3.3 - Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	Directe	79
2.3.4 - Accompagnements pour participer à la vie sociale	Directe	465
2.3.5 - Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	Directe	526
2.4 - Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	Directe	1
3.1.2 - Gestion administrative et financière	Indirect	9
3.1.4 - Qualité et sécurité	Indirect	10
3.1.5 - Relations avec le territoire	Indirect	2
3.2.4 - Transports liés au projet individuel	Directe	389
Total général		3971
Total prestations directes	3950	
Total prestation indirectes	21	

3.2. Admissions et sorties

SAVS	
Nombre d'admissions en 2023	4
Provenance domicile ou milieu ordinaire	2
Provenance établissement de santé	0
Provenance établissement médico-social	2
Provenance inconnue	0
Nombre de sorties en 2023	2
Décès	0
Hospitalisation	0
Retour à domicile avec ou sans accompagnement par un service médico-social	2
Réorientation vers un établissement médico-social	0
Motif inconnu	0

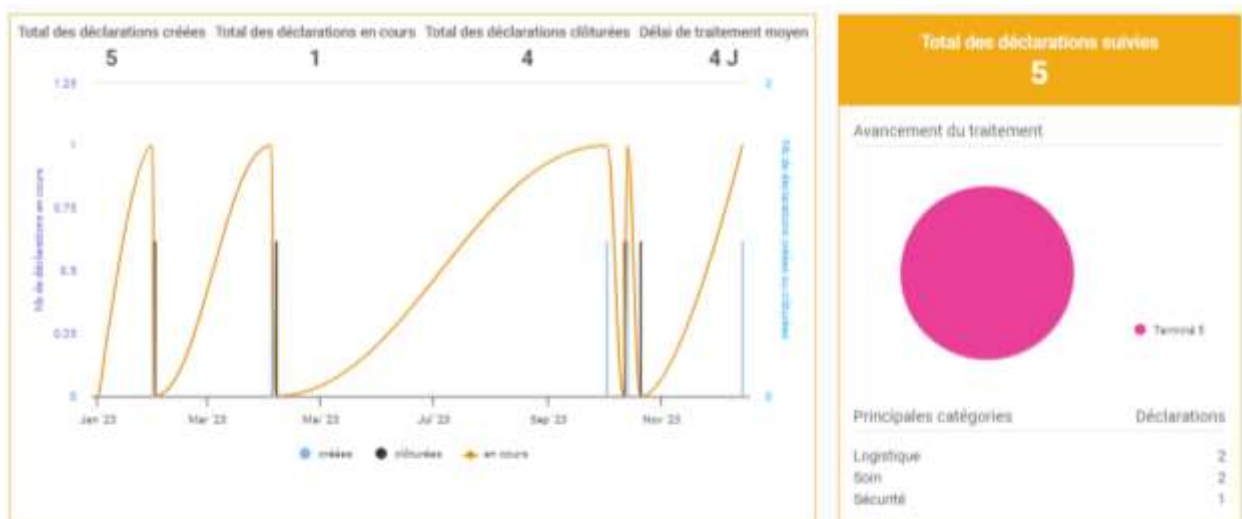


A ce jour, nous pouvons faire le constat de l'absence de liste d'attente sur le SAVS ; il semble qu'il y ait en revanche une forte demande en SAMSAH, ce qui conforte notre proposition de médicaliser une partie des places du SAVS pour les transformer en places de SAMSAH et ainsi dynamiser davantage la file active du service et mieux répondre aux besoins des personnes.

4. DEMARCHE QUALITE

4.1. Bilan des évènements indésirables et des plaintes et réclamations

Evènements indésirables déclarés en 2023 :



Le signalement des évènements indésirables via le logiciel AGEVAL participe de la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations. L'analyse des causes des incidents et les retours d'expériences permettent la mise en place d'actions correctrices. Ce process de déclaration est peu utilisé par les professionnelles du SAVS. Une sensibilisation continue à cette démarche, concourant à la prévention des risques et à l'amélioration de la qualité, permettra d'accroître encore son utilisation. Le faible nombre de déclarations peut également s'expliquer par la modalité d'intervention qui génère moins de risque d'évènement indésirable qu'en établissement.

Le délai de traitement dépend des actions correctrices à entreprendre.



Plaintes et réclamations reçues en 2023 :

S'agissant des plaintes et réclamations émanant des personnes accompagnées et de tierces personnes, le process mis en place n'a pas été mobilisé en 2023. La communication sur ce droit mérite d'être renforcée, tant auprès des personnes accompagnées et de leurs proches, que des professionnelles qui peuvent accompagner les personnes dans la formulation de leurs insatisfactions.

4.2. Suivi du plan d'actions d'amélioration de la qualité

» Objectif	2023				2024				2025				2026				2027			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
» FA CPOM 3.5 : Suivi de l'activité et de la qualité de la prise en charge dans le SAVS																				
» FA PS PAD 1 : Soutenir l'autodétermination des usagers																				
» FA PS SAVS 1 : Développer l'offre d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes																				
» FA PS PAD 4 : Développer et formaliser les partenariats et réseaux																				
» FA PS PAD 3 : Adapter l'offre à la file active et à l'évolution du public																				
» FA PS PAD 2 : Adapter et consolider les modalités d'accompagnement																				
» FA PS PAD 5 : Poursuivre et consolider le suivi de l'activité																				

Le plan d'action du SAVS témoigne des actualités et préoccupations du service et du pôle accompagnement à domicile : développement et adaptation de l'offre, évolution des outils au service de l'accompagnement et du pouvoir d'agir des personnes. Il est notamment alimenté par les orientations du projet associatif 2023-2026, les objectifs fixés par le CPOM 2022-2026 et les axes du projet de service 2023-2027 dont le tableau ci-dessus liste les fiches actions qui concernent directement le SAVS ou le pôle. D'autres axes d'amélioration peuvent être identifiés notamment grâce à l'analyse des évènements indésirables et des réclamations ainsi qu'à l'issue des évaluations.



4.3. Démarche d'évaluation

Le SAVS est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations sur la base de l'analyse des événements indésirables et réclamations, d'enquêtes de satisfactions auprès des personnes accompagnées, des familles et des professionnels, mais également grâce à des évaluations périodiques obligatoires.

A ce titre, le SAVS est amené à mettre en œuvre une évaluation selon le nouveau dispositif instauré en 2019. En effet, sur la base d'un référentiel et de méthodes d'évaluations communs, les ESSMS doivent désormais se faire évaluer tous les 5 ans par un organisme tiers indépendant agréé. Le calendrier prévisionnel établi par le Conseil Départemental positionne l'évaluation du SAVS au 1^{er} semestre 2025. Le service procèdera auparavant à une auto-évaluation.

SAVS	
Dernières évaluations internes (date des rapports)	Juillet 2013
Dernières évaluations externes (date des rapports)	Mars 2014
Date de l'évaluation HAS (prévisionnelle)	1 ^{er} semestre 2025

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. ETP par établissement ou service

SAVS	
Nombre d'ETP en 2023	Budget ETP 4.12
CDI	3.93
CDD	0
Intérim	0
Autres	0
ETP vacants	0.19



5.2. Mouvements du personnel

SAVS	
Nombre d'embauches en 2023 (en nb de personne)	
CDI	0
CDD	0
Intérim (Nb de pers.étant intervenu au moins 1x dans l'année)	0
Nombre de fins de contrats en 2023 (en nb de personne)	
Démission	0
Départ en retraite	0
Autres motifs de départ	0
Taux global d'absentéisme	4.6%

En 2023, l'équipe du SAVS n'a enregistré aucun mouvement de personnel. Le taux d'absentéisme, quant à lui, s'explique par l'absence prolongée de plus de 30 jours de maladie de deux salariés.

5.3. Développement des compétences

SAVS	
Formations individuelles – Nb d'actions	0
Formations individuelles – Nb de salariés formés	0
Formations collectives – Nb d'actions	8
Formations collectives – Nb de salariés formés	4
Nombre total d'heures de formation	130
Nombre de stagiaires accueillis	0

L'équipe du SAVS a poursuivi son développement professionnel en participant à huit actions collectives. Ces actions ont porté sur des thématiques variées telles que l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, le concept de la bientraitance en ESMS, la Paralyse Cérébrale, la Sensibilisation aux TSA, la Vineland II (modules 1 et 2), l'Animation de groupe en promotion et éducation pour la santé : postures et techniques, ainsi que la Formation à l'utilisation du logiciel dossier unique informatisé IMAGO.

En moyenne, chaque membre de l'équipe a bénéficié de 32h30 de formation, un chiffre supérieur à la moyenne des autres services qui se situe entre 20 et 25 heures de formation par personne.



6. CONCLUSION

Les perspectives pour l'année 2024 :

- Outils et modalités de travail :
 - Poursuivre et stabiliser le paramétrage/l'utilisation de nouvelles fonctionnalités du logiciel IMAGO ;
 - Au regard de l'activité du service et de la nomenclature SERAFIN ;
 - Pour faciliter le fonctionnement des ESMS BELLUARD dans le contexte de travaux de reconstruction induisant une dispersion des équipes des deux pôles sur le site de Belluard et au Château d'Aléry.
 - Accompagner la montée en compétences des professionnels dans la maîtrise de l'outil IMAGO ;
 - Accompagner les professionnels pour une meilleure prise en compte de l'autodétermination dans l'accompagnement ;
 - Suite à la formation VINELAND : développer l'utilisation de l'outil pour affiner l'évaluation des personnes accompagnées et aider à la construction de leur projet.

- Mise en œuvre des fiches actions du projet de service et du CPOM